

Fiche stratégies d'adaptation aux impacts des changements climatiques sur les ressources en eaux au Bénin

Pour faire face aux impacts des risques climatiques sur les ressources en eau **trois stratégies d'adaptation** ont été identifiées par la deuxième communication nationale sur les changements climatiques.

Ces stratégies ont commencé à être mise en œuvre au Bénin avec une loi sur l'eau, accessible au lien suivant :

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/dgeau_loi_n_2010_44_portant_gestion_de_l_eau_2010.pdf

et ses décrets d'applications, accessibles au lien suivant.

<http://gwppnebenin.org/decrets-d-application-de-la-loi-sur-l-eau,978.html>

Stratégie «Gestion des besoins en eau»

Cette stratégie vise à prendre des mesures appropriées pour le bon dimensionnement des besoins en eau domestiques, agricoles et industriels, afin de limiter les gaspillages et de promouvoir les économies d'eau dans les systèmes humains les plus vulnérables.

Les principales mesures préconisées sont :

- L'amélioration de la connaissance des ressources en eau superficielles et souterraines.
- La mise en œuvre de stratégies de gestion durable des ressources en eau.
- le renforcement des capacités des structures techniques compétentes pour l'évaluation des besoins en eau pour divers usages ;
- la promotion de procédés économiseurs d'eau en maraîchage, en élevage, dans les petites et moyennes industries : l'adoption de variétés ou d'espèces plus résistantes à la sécheresse et aux chocs thermiques, la modification des techniques d'irrigation, l'adoption de techniques permettant la conservation de l'humidité du sol (ex : rétention des résidus de culture), la limitation de l'engorgement en eau et le lessivage des terres, l'élaboration de prévisions climatiques saisonnières et le changement éventuel d'affectation des terres sont autant de pistes pour l'adaptation du secteur agricole ;
- la promotion de technique de recyclage des eaux usées ;
- la promotion de l'économie d'eau: intégrer la gestion rationnelle des ressources en eau dans l'enseignement scolaire, développer des incitations économiques ou fiscales aux économies d'eau, promouvoir les citernes dans les ménages pour la collecte et à la conservation des eaux de pluie, en milieu rural.

Stratégie «amélioration de l'offre»

Cette stratégie «amélioration de l'offre» vise l'accroissement de la capacité de stockage, du captage des cours d'eau et des transferts d'eau. Les mesures envisagées comprennent :

- la réalisation de forages ;
- la réalisation de barrages ou autre retenue d'eau de surface ;
- la protection des sources d'eau et réservoir d'eau.

Stratégie «conservation des ressources en eau»

Cette stratégie d'adaptation appelle des mesures qui s'insèrent dans la stratégie de demande (gestion des besoins) et de l'offre (amélioration de l'offre). A ce titre, les mesures d'adaptation proposées sont:

- la promotion des techniques endogènes de conservation de l'eau (citernes) pour les activités ménagères ;
- le reboisement des berges des plans d'eau ;
- la mise en place de projet de gestion intégrée de la ressource en eau ;
- la restauration et la sauvegarde des forêts galeries ;
- la lutte contre l'occupation anarchique des zones humides, à travers notamment une sensibilisation plus accrue et la prise de mesures juridiquement contraignantes ;
- la réduction des fuites au niveau des réseaux d'adduction d'eau municipaux et réseaux d'irrigation.

Les diverses options d'adaptation ont un certain nombre d'implications sur plusieurs plans.

En ce qui concerne l'option **Gestion des besoins en eau**, les implications sont d'ordre économique, social et environnemental. En effet, les mesures incitatives aux économies d'eau ont un coût pour les finances publiques et les restrictions de consommation créent des manques à gagner pour les entreprises de distribution.

Il faudra également tenir compte des implications environnementales des politiques de gestion de l'eau, notamment sur la gestion des terres, l'écosystème aquatique.

Quant à l'option **Amélioration de l'offre**, il faut noter que la réalisation d'ouvrage de retenue d'eau exige des investissements assez importants auquel seul l'Etat ne peut faire face. Le concours de la coopération internationale ou régionale est nécessaire à cet égard.

A propos de l'option **Conservation des ressources en eau**, la lutte contre l'occupation des zones humides requiert en amont la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement du territoire et la viabilisation des zones propices à l'occupation humaine. Toute action concourant à la mise en œuvre de cette mesure devrait donc se fonder sur ces instruments de développement.

D'une façon plus générale, la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est la technique promue par le Partenariat Mondial de l'Eau pour une gestion durable de la ressource impliquant l'ensemble des parties prenantes. Impliqués dans la GIRE, différents groupes d'utilisateurs (paysans, éleveurs, communautés, écologistes ...) peuvent influencer les stratégies de gestion et de mise en valeur des ressources en eau. Cela apporte des avantages additionnels, car les utilisateurs avisés appliquent une autorégulation locale par rapport aux questions telles que la conservation de l'eau et la protection du bassin bien plus efficacement que la réglementation et la surveillance centralisées ne peuvent le réaliser.

Au Bénin, le Partenariat National de l'Eau (PNE) a fait des expériences de gestion intégrée de la ressource en eau, notamment sur le lac Nokoué (en partenariat avec le Conseil Intercommunal d'Eco Développement du Nokoué), ou encore pour la gestion de l'eau de captage SONEB au niveau du barrage de l'Okpara (en partenariat avec le Territoire de Développement de l'Ouémé Supérieur)

Il ressort néanmoins d'une étude réalisée en novembre 2014 par la délégation à l'aménagement du territoire (exercice de la maîtrise d'ouvrage par les associations de communes au Bénin) que l'implication des élus locaux dans les dispositifs de GIRE doit être accrue afin que les actions mises en place se pérennisent à l'issue des projets.

En savoir plus sur la GIRE et sur les activités du PNE au Bénin, consulter leur site : <http://www.gwppnebenin.org/-GIRE-en-question-.html>

Pour en savoir plus consulter :

Etude eau et climat :

www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/Etude-Eau-et-Climat-Coalition-Eau.pdf

Généralités :

La deuxième communication nationale sur les changements climatiques :

<https://unfccc.int/resource/docs/natc/bennc2f.pdf>

un document de la fondation Konrad Adenauer sur les enjeux des changements climatiques

https://www.researchgate.net/publication/287196158_Les_enjeux_du_changement_climatique_au_Benin